

SECTION CANINE DE RECHERCHE
VILLARLURIN



DOSSIER D'ACCUEIL

Siège : Stade des Chappellannes 73600 Villarlurin.
PIECES A FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION

- 1 photocopie des vaccinations.
- 1 photocopie de la carte de tatouage.
- 1 photocopie de la carte d'indentification par puce.
- 1 photocopie du certificat de naissance ou pedigree de votre chien.
- 1 photo d'identité du conducteur.
- 1 photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile.
- 1 photocopie de la déclaration pour les chiens de 1^{ere} et 2^{eme} catégorie.

- La **cotisation** est de **140 euros pour l'année**.

- Un **droit d'entrée** de **20 euros** vous sera demandé lors de votre première inscription afin de couvrir les premiers frais.

- Les cotisations sont valables de janvier à décembre.

Soit un **total** de **160 euros**.

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion en 3 fois (voir le président ou le trésorier).

SECTION CANINE DE RECHERCHE

VILLARLURIN

| | |
|------------------------|--|
| Cotisation adhérent | |
| Droit d'entrée | 20 euros La première année |
| Licence nationale | 20 euros Obligatoire Chiens de compétition |
| Cotisation | 140 euros |
| Total première année | 160 euros |
| Total années suivantes | 140 euros |

Si une cotisation est prise en cours d'année, le tarif dégressif s'applique :

| | |
|-----------|-----|
| Janvier | 140 |
| Février | 132 |
| Mars | 120 |
| Avril | 108 |
| Mai | 96 |
| Juin | 84 |
| Juillet | 72 |
| Aout | 60 |
| Septembre | 48 |
| Octobre | 36 |
| Novembre | 24 |
| Décembre | 12 |

Exemple pour une cotisation prise au moi mai la première année.

| | |
|----------------|-----------|
| Droit d'entrée | 20 euros |
| Cotisation | 96 euros |
| Total | 116 euros |

Conformément aux statuts de l'association, le montant des cotisations est fixé annuellement par le comité et sont payables dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Les cotisations sont payables par chèque à l'ordre du **Section Canine de Recherche**

FICHE ADHERENT



Mme Mlle Mr

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....



..... Portable.....

E-Mail..... Profession.....

Assurance Responsabilité Civile

N° Police..... Date Adhésion au Club.....

PREMIER CHIEN

Nom..... Affixe

Race ou Type.....

Date de Naissance..... N LOF.....

N° Tatouage

DEUXIEME CHIEN

Nom..... Affixe

Race ou Type.....

Date de Naissance..... N LOF.....

N° Tatouage

Nous vous souhaitons la bienvenue au Club.

La destination du montant de votre cotisation sert :

- Au frais du fonctionnement du club,
- A l'assurance, ...

Il est bien entendu que vous devez vous intégrer à une équipe où chacun des membres apporte sa contribution :

- Le moniteur apporte son savoir,
- Les responsables de terrain font en sorte que vous évoluiez dans un cadre pratique et agréable,
- Le secrétaire veille à ce que l'aspect administratif du club soit toujours conforme aux règles en vigueur.
- Le trésorier, toujours soucieux de la gestion de vos cotisations et de la régularité des comptes,
- La personne chargée des relations publiques s'assure qu'un message périodique pourra, continuellement, tenir au courant tous les membres des résultats et des différentes évolutions du club.

Toutes ces personnes sont des membres qui n'ont pas plus de droits ou devoirs que le dernier membre arrivé.

Et enfin, le président, qui est le coordinateur de cette équipe, est le représentant légal et juridique du club.

J'attire votre attention sur le faite de :

- L'importance de suivre les leçons avec un maximum d'assiduité,
- L'impossibilité pour le moniteur, aussi bon soit-il, de faire des miracles.

Sachez que toutes connaissances acquises dans des livres donnent malheureusement, et très souvent, une vision trop simpliste de la tache à réaliser.

Les résultats obtenus et la courbe de progression seront fonction d'un certain nombre de facteurs :

- Les capacités psychologiques du chien,
- Ses capacités physiques,
- Son caractère,
- Son patrimoine génétique,
- La régularité et la fréquence des entrainements.

Vous devrez être prévenu des « hauts » et des « bas » que vous rencontrerez au cours de l'éducation de votre chien et que s'il stagne ou régresse, ce n'est pas parce que le moniteur n'est plus compétent ou que votre compagnon a atteint le maximum de ses possibilités, mais que ce comportement est normal dans l'évolution des phases de dressage.

Enfin, nous vous souhaitons de réussir ce travail d'éducation dans de bonnes conditions et d'avoir beaucoup de satisfactions avec votre chien.

PROGRAMME D'EDUCATION DU S.C.R.

| | |
|--|------------------------------------|
| Accoutumance : | Laisse, collier, muselière. |
| Sociabilité : | Chien/homme, chien/chien. |
| Positions : | Assis, debout, couché. |
| Rappel : | Voix (sifflet). |
| Immobilité : | Avec ou sans le maître. |
| Suite au pied : | Différentes allures et directions. |
| Franchissement d'obstacles : | Artificiels ou naturels. |
| Blocage : | Sur rappel ou suite au pied. |
| Rappel devant : | Avec ou sans obstacle. |
| Rapport d'objet : | Lancé, vue, odorat. |
| Refus d'appâts : | Individuel ou en groupe. |
| Positions à distance : | Voix, geste. |
| Envoi en avant : | Sur objectif. |
| Indifférence et accoutumance aux coups de feu. | |
| Aboiement à l'ordre – interruption sur ordre. | |

REGLEMENT INTERIEUR

Membres du comité, adhérent(e)s, conducteurs et conductrices de chien, conjoint(e)s, enfant(s) et amis, ce règlement vous est destiné afin de rappeler certaines règles de conduite à adopter sur nos terrains. Pour bon nombre d'entre elles, il ne devrait s'agir que d'un simple rappel et toutes sont guidées par le bon sens et le respect mutuel. Pour toute question ou éclaircissement, veuillez-vous rapprocher des membres du comité ou des anciens de votre club canin.

ADHÉSION AU CLUB

1. Pour l'inscription de leur chien, son propriétaire doit présenter :
 - la carte de tatouage ou carte d'identification électronique (puce)
 - une attestation d'assurance de responsabilité civile
 - une photo d'identité
2. Toute personne ayant été condamnée pour une infraction aux dispositions législatives ou réglementaires afférentes à la détention, à la protection ou à la santé des animaux ne pourra pas s'inscrire au club.
3. Tout membre âgé de moins de 18 ans ne peut s'inscrire au club qu'avec l'autorisation de ses parents ou de son représentant légal.
4. Les cotisations sont annuelles (du 1^{er} janvier au 31 décembre – voir le tableau dégressif). Toute cotisation versée à l'inscription reste dû au club. Elle peut être réglée en plusieurs fois (voir avec le président et le trésorier).
5. Concernant les chiens des catégories 1 et 2, leur propriétaire est tenu d'être en conformité avec la loi :
 - les documents mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus
 - le certificat antirabique établi et vaccinations à jour
 - attestation de formation délivrée au propriétaire, relative à leur détention(*)
 - permis de détention sous la forme d'un arrêté municipal de la commune de résidence (*)

(*) ou document attestant qu'une telle démarche est en cours

FONCTIONNEMENT DU CLUB

6. Toute dépense supérieure à 100 euros doit être autorisée par le comité.
7. Une fois par an, un adhérent sera désigné par le comité afin de contrôler les comptes du club.
8. Tous les procès-verbaux de réunion sont archivés et peuvent être consultés par tout adhérent.
9. Le règlement intérieur peut être modifié par le comité sur simple décision.
10. Pour être éligible au comité, il faut être membre du club depuis plus de 6 mois.
11. La Section Canine de Recherche fonctionne sur le principe du bénévolat. Toute âme charitable est donc la bienvenue lors des corvées collectives ou autres prestations nécessaires à sa progression. Néanmoins la bonne volonté n'entraînera pas de passe-droit particulier.

ENTRAINEMENT

12. Tout entraînement sur le terrain du club est strictement interdit sans la présence d'un entraîneur et sans l'autorisation du président ou de son suppléant.
13. Toute violence gratuite envers son chien est strictement interdite. Tout manquement fera l'objet d'un avertissement ou d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club.
14. Les conducteurs de chiennes éviteront d'amener leur animal au cours de ses chaleurs.
15. Avant et après le travail, les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du club ou bien sous le CONTRÔLE TOTAL de leurs maîtres.
16. Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou représentant légal.
17. En cas d'intempéries, seul l'entraîneur décide de la continuation du travail.

18. Le pistolet d'alarme ne sera utilisé que par un entraîneur ou sous son autorité ; entraîneurs, souciez-vous des chiens présents et en cas de doute, demandez si une utilisation du pistolet d'alarme est possible et prévenez les personnes concernées.
19. Toute incorrection envers un entraîneur sera sanctionnée. Ce personnel est bénévole, respectez-le.
20. Merci de respecter le matériel qui vous est prêté. Si vous pensez à des dons, n'hésitez pas.
21. Les compétiteurs ne s'inscriront dans un concours qu'avec l'accord de leurs entraîneurs et la signature du président.
22. Les adhérents s'engagent, à l'inscription, à respecter ce règlement et les statuts, qu'ils pourront consulter sur simple demande.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de notre club, des photos ou vidéos de votre chien ou de vous peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation (cf. annexe).

QUELQUES CONSEILS ET RÈGLES PARTICULIÈRES

- Détendez votre chien AVANT de passer le pont : cela évite généralement que l'animal ne se soulage sur la zone de travail ; n'hésitez pas à vous munir de sacs à crotte (que nous tenons à votre disposition gracieusement si vous n'en possédez pas).
- Détendez-vous également : les chiens sont des éponges à sentiments... leur travail et votre plaisir seront influencés par votre humeur du moment.
- Sauf consigne contraire de l'entraîneur canin en charge de votre groupe de travail, l'accès au terrain de compétition équipé des agrès est interdit aux adhérents, exceptés aux compétiteurs licenciés CUN-CBG.

- NE TRAVERSEZ PAS ce terrain pour vous rendre sur celui du fond (équipé des 3 tourets) mais longez le filet côté chiots, SANS gêner ces derniers s'ils sont déjà au travail.
- Pour TOUS : DEMANDEZ l'autorisation avant d'entrer sur ledit terrain aux utilisateurs déjà en entraînement ; une réflexion est en cours pour organiser efficacement son accès et son utilisation (tableau de fréquentation et marqueurs).
- ATTACHEZ vos chiens sauf les cas particuliers suivants : chien TOTALEMENT sous contrôle de son maître à la voix, exercice « suite sans laisse », détente des chiots ; vous êtes ici pour travailler et non pour laisser Médor se promener... pour ça il y a le chemin longeant le torrent.
- Rester PRO-ACTIF et veillez à NE PAS GÊNER les autres dans leur travail.
- Evitez les face à face des chiens qui ne se connaissent pas : pour les présentations, revenez aux bases de l'éducation canine et si vous les avez oubliées, demandez-les à l'un des entraîneurs.
- Respectez le périmètre des chiens, au TRAVAIL ou au REPOS, en particulier les sensibles ou les caractériels : si vous ignorez dans quelle catégorie se situe le chien à proximité de vous, demandez à son maître : il est très désagréable de devoir gérer son chien dont la zone de confort est pénétrée par un congénère ou un humain ; pour certains de nos compagnons, des dizaines d'heures de travail ont permis d'obtenir une certaine sérénité qui peut vite voler en éclat sur une simple maladresse... cette règle est aussi valable au quotidien en dehors de notre structure.
- Demandez de l'aide AVANT de devoir crier au milieu du terrain pour être assisté d'un binôme ou de plusieurs personnes : une séance d'entraînement bien réalisée est une séance bien préparée ; de même soyez attentif aux éventuels besoins de vos partenaires et proposez votre aide... compréhension mutuelle, initiative et partage sont de rigueur.
- Entraîneurs, n'hésitez pas à briefer MAIS AUSSI à débriefer vos adhérents après les cours, sur le terrain avant leur départ ou même au bar.
- Adhérents, posez des questions si vous avez le moindre doute ou problème et exposez vos idées, proposez votre aide ou vos desideratas.

- N'hésitez pas à demander à faire victime pour l'entraînement en recherches et n'hésitez pas à dire quand vous voulez céder votre place dans la cache ou sous une fougère.
- Intéressez-vous à la vie de votre club, par le biais entre autres de Facebook, même s'il n'y pas de nouvelle photo de Mirza ou de Médor ; si vous avez des doléances ou des reproches, adressez-vous directement aux intéressés : on a encore mordu personne !
- Les simples adhérents qui ne sont pas compétiteurs ont un créneau serré (officiellement de 10h00 à 11h00 ou en période hivernale de 14h00 à 15h00) : accompagnés de leur entraîneur canin ils sont donc prioritaires pour utiliser tous les terrains, y compris ceux équipés des agrès. Si un compétiteur souhaite entraîner son chien en obéissance dextérité, soit il le fait en dehors de ces créneaux horaires, soit il accepte de partager ledit terrain avec les néophytes, EN ACCORD avec l'éducateur responsable.
- En cas de divergence d'opinion ou de manquement à l'une de ces consignes, gardez votre calme et expliquez-vous... PARLEZ-VOUS !!!
- Quand vous êtes sollicités par email, Messenger ou autres moyens de communication moderne, veuillez répondre dans les plus brefs délais, SANS ATTENDRE qu'on vous relance X fois... vous avez le choix : « oui », « non », même « m**** » est aussi accepté... il n'y rien de plus irritant que l'absence de réponse, en particulier quand une échéance raisonnable a été signifiée.
- Evitez d'adopter une démarche conflictuelle ou de victimiser et dans la mesure du possible, laissez vos soucis de l'autre côté du pont (ou bien balancez les dans le torrent... et vous avec !!!..... Non je plaisante, on vous aime... mais ne poussez pas trop, notre patience a des limites.

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR SCR du 3 Mai 2025

Rappel : Membres du comité, adhérent(e)s, conducteurs et conductrices de chien, conjoint(e)s, enfant(s) et amis, ce règlement vous est destiné afin de rappeler certaines règles de conduite à adopter sur nos terrains. Pour bon nombre d'entre elles, il ne devrait s'agir que d'un simple rappel et toutes sont guidées par le bon sens et le respect mutuel. Pour toute question ou éclaircissement, veuillez-vous rapprocher des membres du comité ou des anciens de votre club canin.

CONDITIONS D'ACCES A L'EQUIPE DE COMPETITION

- **Discipline proposée par notre association canine affiliée à la Société Centrale Canine : LE SAUVETAGE (Surface / Décombres / Avalanche lorsque les conditions s'y prêtent uniquement)**
 - **A ce titre, notre club relève du GROUPE DE TRAVAIL SAUVETAGE présent au sein de la S.C.C.**
1. Pour pouvoir intégrer l'équipe de compétition de notre association Section Canine de Recherche, il faut avoir suivi les cours collectifs pendant au moins une année. A l'issue de cette première année, **le comité se réunit et vote l'accès de l'adhérent dans l'équipe.**
 2. **Le maintien de l'adhérent dans l'équipe de compétition est également soumis au vote du comité.**
 3. **Seuls les membres du comité ont le pouvoir de décision concernant l'accès à l'équipe de compétition et peuvent se réunir à tout moment pour statuer sur l'avenir d'un adhérent présent dans l'équipe de compétition.**
 4. Lors des concours ou stages ou autres manifestations canines qui demandent l'autorisation du Président de l'association pour représenter son club, il est impératif de montrer un comportement exemplaire.
 5. **Dans le cas où l'adhérent, qui fait parti de l'équipe de compétition, montrerait un comportement inadapté, le comité se verra contraint de mettre un terme à la présence de l'adhérent dans l'équipe compétition.** Les relations et l'image de la SECTION CANINE DE RECHERCHE en dépendent.

TERRAINS D'ENTRAINEMENTS

L'association SECTION CANINE DE RECHERCHE possède son propre terrain « d'amas de matériaux » pour la recherche des chiens : **LES DECOMBRES Pont de la Combe 73440 LES BELLEVILLE**

1. **L'accès libre n'est pas autorisé.**
2. **L'accès accompagné d'un EDUCATEUR ou ENTRAINEUR DE CLUB est autorisé.**
3. **Une tenue adaptée est obligatoire : casques / gants / lunettes / Chaussures de travail et montantes.**

4. **Le parking situé au dessus du terrain et à côté de la route nationale est à privilégier.**
5. **Le Président du club doit être impérativement informé de tous les entraînements.**
6. **De Novembre à Mai, et selon les conditions climatiques, le terrain est fermé.**

Le terrain **D'OBEISSANCE ET DEXTERITE** situé au lieu dit : **Stade des Chappellannes 73600 Villarlurin – Les Belleville** est désormais inutilisable et l'accès est interdit par Mr Le Prefet de Savoie : classement au PPRN, Plan de prévention des risques naturels et ce suite à un éboulement.

7. **L'association n'est de ce fait plus en mesure de vous fournir les infrastructures nécessaires pour l'entraînement d'un chien de compétition.**

Amitiés cynophiles.

Nom et prénom :.....

Date : / /

Signature :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de notre club, des photos ou vidéos de votre chien ou de vous peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e)

Autorise la Section Canine de Recherche et en particulier M. Eric THIRION photographe du club canin à utiliser les clichés photographiques ou les prises vidéos de mon chien et de ma personne pour promouvoir les activités dans le cadre de ses locaux et de ses infrastructures.

Autorise la Section Canine de Recherche et en particulier M. Eric THIRION photographe du club canin à utiliser les clichés photographiques ou les prises vidéos de mon chien et de ma personne pour promouvoir les activités en dehors de ses locaux et de ses infrastructures, soit :

- Sur le site internet Facebook du club canin susnommé
- Sur des supports tels que CD roms ou DVD de compétition ou de rencontres sportives
- Sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir le club canin

Nom et prénom :

Date : / /

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur n'avoir jamais été condamné(e) pour infraction aux dispositions législatives et réglementaires afférentes à la protection et à la santé des animaux et je m'engage à respecter les règles relatives à la protection des animaux.

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations que j'apporte dans ce dossier.

Nom et prénom :.....

Date : / /

Signature :